

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 162 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti**

**Exécution du budget de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2019/20	49 122 900
Dépenses de 2019/20	38 694 400
Solde inutilisé de 2019/20	10 428 500



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/752). À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements de la part des représentants du Secrétaire général, avant de recevoir des réponses écrites le 31 mars 2021.

2. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUJUSTH dans sa résolution 2350 (2017) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Dans sa résolution 2466 (2019), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MINUJUSTH pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2019, et prié le Secrétaire général d'entamer la planification nécessaire en vue d'une présence intégrée appropriée du système des Nations Unies en Haïti et de préparer et d'entamer le retrait graduel et échelonné du personnel de la Mission avant le 15 octobre 2019, selon qu'il convenait, afin d'assurer une transition sans heurt.

3. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/260 A, l'Assemblée générale a décidé que le Compte spécial ouvert pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) continuerait à être utilisé. Il rappelle également que, dans sa résolution 74/287, l'Assemblée a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la liquidation définitive des actifs de la MINUSTAH. Le rapport du Secrétaire général sur la liquidation définitive des actifs de la MINUJUSTH sera soumis à l'examen de l'Assemblée lors de sa soixante-seizième session. Les commentaires et observations du Comité au sujet du rapport final sur l'exécution du budget de la MINUSTAH figurent dans son rapport correspondant.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

4. Dans sa résolution 74/260 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 49 122 900 dollars (montant net : 47 710 800 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 38 694 400 dollars (montant net : 37 038 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 78,8 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 10 428 500 dollars, représente 21,2 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice (A/75/752, par. 3, et sect. III.A).

5. Le solde inutilisé de 10 428 500 dollars est le résultat net des éléments suivants : une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police (4,8 millions de dollars) ; un dépassement des crédits ouverts au titre du personnel civil (0,4 million de dollars) ; une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles (6,1 millions de dollars). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport d'exécution du Secrétaire général. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que certaines hypothèses retenues lors de l'établissement du budget, qui avaient abouti au budget approuvé d'un montant de 49 122 900 dollars, ne s'étaient pas concrétisées et qu'il n'était pas possible d'établir avec précision le montant des engagements qu'il faudrait peut-être encore payer. Comme la MINUSTAH et la MINUJUSTH utilisaient le même compte spécial approuvé, il était tout à fait possible que la MINUJUSTH aient à régler d'anciennes demandes de paiement qui auraient pu être adressées à la MINUSTAH.

6. Ayant demandé des précisions sur les dépenses engagées dans certaines catégories, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) À la rubrique Honoraires, fournitures et services liés à la formation, le dépassement de crédits de 11 500 dollars était dû au contrat passé avec un prestataire de services spécialisés, qui avait été chargé de fournir une formation sur place et un soutien technique en vue de la remise en état d'autopompes avant leur transport de la MINUJUSTH à Brindisi et leur entreposage dans les stocks pour déploiement stratégique ; aucun montant n'avait été prévu dans le budget approuvé pour ce contrat ;

b) À la rubrique Consultants individuels, le dépassement de crédits de 10 700 dollars était lié au recrutement d'un consultant chargé de mener une analyse des enseignements tirés de la liquidation de la MINUJUSTH ;

c) À la rubrique Services médicaux, la sous-utilisation des crédits tenait principalement au fait que les stocks existants avaient été utilisés et que la demande de services et de fournitures avait été inférieure aux prévisions, dans le contexte du retrait et de la fermeture de la Mission ;

d) S'agissant des voyages en dehors de la zone de mission, 23 voyages non prévus avaient été organisés, un nombre de fonctionnaires plus élevé que prévu ayant été dépêchés depuis le Siège, Brindisi, le Bureau d'appui conjoint de Koweït et d'autres missions de maintien de la paix pour des affectations provisoires en Haïti afin d'aider la Mission à transférer sans heurt ses responsabilités au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et à mener ses activités de liquidation ;

e) S'agissant des acquisitions, le dépassement de crédits était dû principalement au fait que la Mission avait acheté davantage d'articles que prévu dans les prévisions budgétaires pour l'emballage et le transport du matériel et d'autres biens provenant des différents camps, qu'il avait fallu acquérir des pièces de rechange supplémentaires aux fins de la remise à neuf du matériel anti-incendie et que les coûts de divers matériaux (ciment, parpaings, sable, gravier et parpaings creux) avaient été élevés que prévu ;

f) En ce qui concerne les coûts liés à la cessation de service des membres de personnel recrutés sur le plan international et national, qui avaient été plus élevés que prévu, on a fait valoir que les prévisions budgétaires étaient fondées sur les tendances observées par le passé et que le montant des sommes à verser à ce titre n'avait pu être estimé avec précision au moment de l'établissement du budget.

7. Le Comité consultatif prend note du fait que les actifs de la MINUJUSTH ont été expédiés à Brindisi pour être entreposés dans les stocks pour déploiement stratégique ou transférés à d'autres missions. **Le Comité consultatif rappelle que le prochain rapport sur la MINUJUSTH devra comporter des informations complètes et transparentes sur la cession des actifs, y compris la meilleure valeur pour les actifs vendus, et des détails sur tout remboursement ou recouvrement de coûts liés aux actifs transférés à d'autres missions ou opérations, y compris le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (voir A/74/791, par. 5).**

8. **Le Comité consultatif prend note du nombre de voyages non prévus ayant servi à des affectations provisoires et estime qu'il aurait été possible de faire davantage appel au personnel de la Mission et à sa connaissance et à son expérience de la Mission. Il recommande de tirer les enseignements de ce recours aux affectations provisoires, par rapport au choix qui aurait pu être fait de retenir le personnel de la Mission à l'appui des activités de transition et de liquidation, en confiant cette étude aux capacités internes existantes.**

9. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que tous les biens de la MINUJUSTH avaient été cédés et que toutes les activités de liquidation avaient été achevées. Au 12 mars 2021, il n'y avait en suspens aucune demande d'indemnisation pour décès ou invalidité concernant la MINUJUSTH ; en revanche, trois demandes d'indemnisation concernant des membres du personnel en tenue déployés dans le cadre de la MINUSTAH étaient en cours d'examen.

10. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau ci-après, qui présente la situation financière au 31 mars 2021.

Récapitulatif de la situation financière au 31 mars 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
I. Liquidités	6 238,5
II. Besoins de trésorerie (passif)	
Contributions reçues d'avance	577,5
Engagements non réglés, y compris pour des exercices antérieurs	6,1
Dettes diverses et autres charges à payer	2 994,4
Total partiel	3 578,0
III. Montant net des liquidités/(déficit) (I – II)	2 660,5
IV. Sommes portées au crédit des États Membres	
a) Pour l'exercice clos le 30 juin 2019	3 144,6
b) Pour l'exercice clos le 30 juin 2020	
i) Solde inutilisé	10 428,5
ii) Produits divers	
Intérêts créditeurs	117,1
Produits divers ou accessoires	2 967,3
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	3 119,7
Total partiel (produits divers)	6 204,1
Total partiel des sommes portées au crédit des États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 (i + ii)	16 632,6
Total des sommes portées au crédit des États Membres (a + b)	19 777,2
V. Excédent (déficit) de trésorerie (III – IV)	(17 116,7)
Arriérés de contributions dus par les États Membres (au 31 mars 2021)	26 234,0

11. Le Comité consultatif note que, d'après le tableau ci-dessus, le montant des contributions non acquittées des États Membres s'élevait à 26 234 000 dollars au 31 mars 2021. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises que tous les États Membres devaient verser leurs contributions à temps, en totalité et sans condition.**

12. Ayant demandé des informations sur le personnel civil, le Comité consultatif a appris ce qui suit : a) 50 membres de personnel recrutés sur le plan international, soit 29,9 %, avaient quitté la MINUJUSTH à l'issue de son mandat le 15 octobre 2019 ; b) 132 membres de personnel recruté sur le plan national, soit 70,9 %, avaient quitté la MINUJUSTH, parmi lesquels 4 avaient démissionné ; c) 36 membres de personnel

recrutés sur le plan national avaient été réaffectés de la MINUJUSTH au BINUH sans qu'il soit mis fin à leur contrat, et 1 membre de personnel recruté sur le plan national avait été réembauché après qu'il a été mis fin à son contrat. Le Comité a également été informé que 79 membres de personnel recrutés sur le plan international avaient été réaffectés à d'autres entités des Nations Unies (y compris le BINUH), que 8 avaient été affectés provisoirement à d'autres entités des Nations Unies et que 4 avaient été détachés auprès d'autres entités des Nations Unies. Il a en outre été informé que les informations sur l'emploi qui lui était communiquées étaient uniquement celles enregistrées dans Umoja. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétariat devrait avoir accès à des données complètes sur les anciens membres de personnel de la MINUJUSTH et compte que des informations actualisées seront présentées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport ainsi que dans le cadre du prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUJUSTH.**

13. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif avait noté que la cessation de service de trois membres de personnel était en suspens dans l'attente d'une décision du Groupe du contrôle hiérarchique ou de la conclusion de l'examen de leur affaire par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies en cas de saisine, et que trois autres membres de personnel étaient en congé de maladie prolongé (A/74/791, par. 14). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le contrat des trois membres de personnel parties à des procédures de contrôle hiérarchique avait été prolongé au-delà du 31 juillet 2020, comme suit : la première procédure s'était conclue sans incidence financière le 21 janvier 2021 ; la seconde devrait se conclure sans incidence financière ; la troisième devrait avoir des incidences financières. S'agissant des membres de personnel en congé de maladie, deux avaient vu leur congé de maladie prendre fin comme prévu l'un le 7 octobre 2020 et l'autre le 20 novembre 2020 et avaient quitté leurs fonctions pour cause d'invalidité ; quant au troisième, décédé des suites d'une longue maladie, son congé de maladie avait pris fin le 11 novembre 2020. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le règlement des procédures de contrôle hiérarchique encore en instance et leurs éventuelles incidences financières figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général.**

14. Ayant demandé des précisions sur la façon dont se déroulait la transition entre la MINUJUSTH et le BINUH et l'équipe de pays, le Comité consultatif a été informé que l'équipe spéciale intégrée opérant à Haïti sous la coordination de la MINUJUSTH et l'équipe spéciale intégrée du Siège coordonnée par le Département des opérations de paix avaient entrepris des activités communes de planification dès le début de 2019, après le déploiement d'une mission d'évaluation stratégique en janvier 2019. Les modalités de la transition avaient été établies sous l'égide du Secrétaire général adjoint, qui avait ensuite créé un groupe de pilotage chargé d'appuyer et de superviser la transition et de la mener à bonne fin. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement conduisaient une étude conjointe sur la transition en cours en Haïti et les questions de fond qu'elle soulevait. Cette étude devait permettre : a) de tirer les enseignements et de définir les meilleures pratiques aux fins de la planification et de la gestion des transitions ; b) de fournir des enseignements concrets et utiles et des exemples de meilleures pratiques aux membres de personnel et aux partenaires intervenant dans des pays où les opérations des Nations Unies étaient en phase de transition ; c) de contribuer à la révision des politiques et des documents d'orientation de l'Organisation en la matière ; d) élaborer, le cas échéant, des recommandations concrètes permettant d'améliorer le déroulement et la finalité des transitions et d'en réduire le coût. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera**

figurer dans son prochain rapport des informations plus détaillées sur la façon dont se déroule la transition entre la MINUJUSTH et le BINUH et l'équipe de pays.

15. S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que le BINUH avait été investi en décembre 2019 de toutes les responsabilités, y compris financières, afférentes aux locaux qu'il occupait dans la base de soutien logistique au siège de la Mission, étant apparu fin décembre 2020 qu'il ne pourrait pas déménager avant que la liquidation de la MINUJUSTH n'ait pris fin. Une grande partie de la base avait été remise au Gouvernement haïtien avant la fin de la liquidation, le 31 décembre 2020.

16. Au paragraphe 21 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'à la suite de la décision de donner à Haïti la possibilité de bénéficier d'un appui du Fonds pour la consolidation de la paix pendant une période de cinq ans, l'équipe de pays des Nations Unie avait élaboré quatre propositions de projet, avec le concours technique des composantes compétentes de la Mission et en concertation avec les homologues et les partenaires nationaux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que chaque projet devant être financé en Haïti par le Fonds pour la consolidation de la paix avait fait l'objet d'une procédure d'approbation, au cours de laquelle avaient été examinés un descriptif détaillé du projet ainsi que son budget. La MINUJUSTH avait participé à l'élaboration des descriptifs de projet jusqu'à la fin de son mandat, le 15 octobre 2019. Un groupe de consolidation de la paix composé de membres de personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et de la MINUJUSTH avait été créé pour appuyer l'exécution des projets ; jusqu'à la fin du mandat de la Mission, ce groupe s'était réuni régulièrement pour faire le lien entre les différents projets.

III. Conclusion

17. Comme indiqué ci-dessus, la MINUJUSTH utilise le Compte spécial créé pour la MINUSTAH, et le rapport du Secrétaire général sur la liquidation définitive des actifs de la MINUJUSTH sera présenté au cours de la soixante-seizième session. **Tout en reconnaissant que l'utilisation du même Compte spécial pour la MINUSTAH et la MINUJUSTH avait pu faciliter la transition entre les deux missions et le démarrage de la MINUJUSTH, le Comité consultatif se préoccupe des conséquences de l'utilisation d'un compte commun et du fait qu'il soit impossible de distinguer l'actif et le passif de chaque mission au moment de la clôture et de la liquidation. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de tirer les enseignements de l'utilisation du compte commun et des avantages et inconvénients que présente un tel mécanisme, en confiant cette étude aux capacités internes existantes.**

18. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUJUSTH sont énoncées au paragraphe 44 du rapport du Secrétaire général. Il conviendrait que l'Assemblée : a) prenne note du montant total de 16 632 600 dollars comprenant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, d'un montant de 10 428 500 dollars, et les produits divers de cet exercice, d'un montant de 6 204 100 dollars [intérêts créditeurs (117 100 dollars), recettes diverses ou accessoires (2 967 300 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (3 119 700 dollars)] ; b) décide qu'elle se prononcera sur l'affectation du montant total de 16 632 600 dollars mentionné au point a) ci-dessus après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de la Mission.

19. Le Comité consultatif note qu'au 31 mars 2021, le montant net des liquidités disponibles s'élevait à 2 660 500 dollars (voir le tableau ci-dessus). **Le Comité**

consultatif compte que des informations actualisées sur l'actif, le passif et le solde des liquidités de la Mission seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. Il compte en outre que des informations sur l'état des remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi que sur l'état des règlements des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité, seront également communiquées à l'Assemblée au même moment.
